

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Arrêté municipal : N°17/2019

**Projet de Plan Local d'Urbanisme
(PLU) arrêté par la commune de Villeneuve-Sur-Auvers**

L'enquête publique se déroulera du :

26 octobre au 16 novembre 2019 inclus

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

En mairie de Villeneuve-Sur-Auvers :
- le lundi et jeudi de 17h00 à 18h30
- le samedi de 10h00 à 12h00
Sur le site internet de la commune : www.villeneuve-mesnil.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Villeneuve-Sur-Auvers
5 bis impasse de l'Ancien Clos
91580 Villeneuve-Sur-Auvers

Le commissaire enquêteur Recevra en Mairie les :

- **lundi 4 novembre 2019 de 17h00 à 19h00**
- **mardi 12 novembre 2019 de 17h00 à 19h00**
- **samedi 16 novembre 2019 de 10h00 à 12h00**

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de :

Madame Martine HUTEAU
Maire de Villeneuve-Sur-Auvers
5 bis impasse de l'Ancien Clos
91580 VILLENEUVE-SUR-AUVERS
Tél : 01.60.80.42.25
Mail : mairie-villeneuve-sur-auvers@wanadoo.fr

Le projet de PLU est constitué par :

Le rapport de présentation
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
Le règlement (pièces écrites et pièces graphiques),
Les annexes générales.

**Le projet fait l'objet d'une évaluation
environnementale ;
L'avis de l'autorité environnementale
Est joint au dossier d'enquête.**

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU arrêté le 15 juillet 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Modalités relatives à l'enquête :

Monsieur Patrick GAMACHE, Cadre Administratif à l'ONERA, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Versailles.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours le Commissaire Enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Essonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet www.villeneuve-mesnil.fr et ce pendant un an à compter de sa remise par le commissaire, conformément aux dispositions de l'article R123.21 du code de l'environnement.